

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

| <u>NOMBRE DE MEMBRES</u> | | |
|---|-----------------|----------------|
| <u>En Exercice</u> | <u>Présents</u> | <u>Votants</u> |
| 69 | 54 | 59 |
| <u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 31/01/2023 | | |
| <u>DATE D'AFFICHAGE</u> 09 FEV. 2023 | | |
| <u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 09 FEV. 2023 | | |
| Projet de délibération pour le recrutement d'un vacataire | | |

SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 8 février, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Favril, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, M. Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, M. Georges BROXER, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF*, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, Mme Martine LECLERCQ, M. Freddy DOLPHIN, Mme Marie-Carmel POTIEZ, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, Mme Chantal DESOBLIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT**, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEBVRE, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Daniel DAZIN, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Jean-Claude BONNIN, M. Dominique QUINZIN,

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M. René QUINZIN, M. Christophe LEGROUX, M. Amar GOUGA, Mme Roxane GHYS, M. Claude BLOMME,

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Frédéric ROMAIN, M. François RONCHIN,

*M. Yohann LECERF a participé jusqu'au vote de la délibération 05-2023,

** M. Jean-Baptiste GUIOT a participé jusqu'au vote de la délibération 06-2023.

09-2023.Objet : Projet de délibération pour le recrutement d'un vacataire

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Suite à la création de l'office de tourisme de l'Avesnois, le Pays de Mormal a repris la gestion du carré des saveurs, espace événementiel qui était précédemment géré par l'office de tourisme du Pays de Mormal. Afin d'assurer les événements déjà réservés, il est nécessaire de disposer d'une personne pour la logistique.

Au regard de la charge de travail, le recrutement d'un équivalent temps plein sur cette mission n'est pas pertinent.

Considérant que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Considérant la nécessité d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'assurer l'organisation logistique de l'espace événementiel du carré des saveurs de Maroilles lors de la tenue d'évènements ;

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

- De se prononcer sur le recrutement d'un vacataire pour assurer l'organisation matérielle de l'espace événementiel du carré des saveurs de Maroilles lors de la tenue d'évènements ;
- De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de monsieur le Président ;
- De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 12.52 euros brut par heure ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget ;
- D'autoriser monsieur le Président à procéder à la signature des documents et actes s'y afférant.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 57 | | |

Décide :

- De se prononcer sur le recrutement d'un vacataire pour assurer l'organisation matérielle de l'espace événementiel du carré des saveurs de Maroilles lors de la tenue d'évènements ;

- De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de monsieur le Président ;
- De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 12.52 euros brut par heure ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget ;
- D'autoriser monsieur le Président à procéder à la signature des documents et actes s'y afférent.

Fait et délibéré le 8 février 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **09 FEV. 2023**
- De la publication le : **09 FEV. 2023**

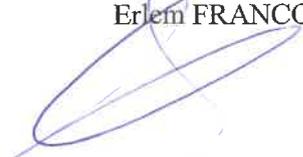
Le président
Guislain CAMBIER

Par délégué,
le Directeur Adjoint



le secrétaire

Erlem FRANCOIS



Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230208-09_2023DEL-DE